



RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 50029

Numéro SIREN : 317 780 062

Nom ou dénomination : STOKOMANI

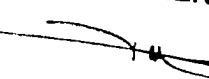
Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2014 sous le numéro de dépôt 760

« STOKOMANI »

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 000 d'euros

Siège social : CREIL (60100)

Parc Technologique d'Alata – 3, rue des Charmes

DÉPOSE LE 13 FEV. 2014 Tribunal de Commerce de Compiègne N° 766 L'un des premiers associés	RCS COMPIEGNE 317 780 062 La « Société » <u>DECISIONS DU PRESIDENT</u> <u>DU 13 JANVIER 2014</u> <u>PROCÈS-VERBAL</u>	 LE GREFFIER 
--	--	---

L'an deux mil quatorze, le 13 janvier, à 20 heures 15, dans les locaux de la société SAGARD à PARIS (75008), 24 rue Jean Goujon, la société STOKOCORP, Président de la société STOKOMANI (société par actions simplifiée au capital de 25.000.000 d'euros, dont le siège social est à CREIL (60100) – Parc Technologique d'Alata - 3, avenue des Charmes, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS 317 780 062), », prise en la personne de son Président, Monsieur Jean-Jacques NAMANI, dûment habilité, a pris les décisions suivantes en présence du Directeur Général de STOKOMANI, Monsieur Emmanuel PELILLO.

DECISION DU PRESIDENT

Le Président, constatant la révocation prononcée ce jour de Monsieur Emmanuel PELILLO de ses mandats sociaux de Directeur Général et de membre du Directoire de STOKOCORP, associé unique de STOKOMANI, faisant application des dispositions des articles 10 et 11 des statuts de STOKOMANI,

décide et prononce la révocation de Monsieur Emmanuel PELILLO de son mandat social de Directeur Général de la société STOKOMANI, avec effet immédiat.

Monsieur Emmanuel PELILLO déclare prendre acte de cette révocation.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président de la Société
Pour STOKOCORP
Monsieur Jean-Jacques NAMANI

Signature

